

Déclaration liminaire des élus de Solidaires Finances Publiques CAPL C et B du 24 et 26 janvier 2017 Mutations au 1er mars 2017

Monsieur le Président,

En premier lieu, nous nous étonnons d'une convocation d'une réunion à 11 heures qui nous semble problématique dans l'organisation des services.

Nous rappelons qu'il existe un guide de fonctionnement des CAPL et que l'article 19 prévoit les facilités accordées aux membres des commissions.

La durée de l'autorisation d'absence comprend les délais de route, la durée prévisible de la réunion et le temps égal au double de la durée prévisible de la réunion pour la préparation et pour le compte-rendu avec un minimum d'une journée et un maximum de deux journées.

Dans un souci d'organisation, nous souhaiterions connaître la durée prévisible de la réunion.

Lors des CAP locales de mutation du début d'année 2016, nous avons commencé notre déclaration liminaire en indiquant:

« Les élus de Solidaires Finances Publiques ne peuvent commencer cette CAP locale sans aborder le contexte politique et social au sein du ministère des Finances et de la DGFIP et son impact sur les fonctionnaires ...»

12 mois après, pas grand chose n'a changé si ce n'est 12 nouvelles suppressions d'emplois qui sont tombées en ce début d'année, la poursuite de suppressions de trésoreries et la réorganisation des services avec le transfert de certaines missions sur les sites d'Auxerre et de Sens.

Pour continuer à absorber les vacances d'emploi, vous avez décidé la fusion des RAN en supprimant les RAN d'Avallon, de Joigny et de Tonnerre.

Cette fusion ne règle nullement la question des apports d'effectifs sur un département.

Les agents qui vont arriver dans ces nouvelles RAN fusionnées, obtiendront un périmètre géographique bien plus élargi, c'est donc une réduction de leurs droits.

En effet, certains agents refuseront de prendre le risque d'une mobilité qui dégraderait plus qu'elle n'améliorerait leur situation actuelle.

Pourquoi avoir voulu déréglementer à tout prix les règles de gestion collective de la DGFIP ?

Pour Solidaires Finances Publiques, les vacances d'emplois récurrentes sont dues à un manque de recrutement qui touche l'ensemble des catégories C et B à la DGFIP.

Pour Solidaires Finances Publiques, les droits et garanties des uns s'opposent aux besoins de « marges de manœuvre » des directeurs locaux.

Ce débat a eu lieu en CTL et nous nous retrouvons en CAPL de mutation pour essayer de défendre au mieux l'affectation des agents dans le respect des droits et des règles qui s'imposent à nous tous.

Nous rappelons que Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute déréglementation et combattra toute mesure arbitraire. Concernant cette CAPL de mutations, la DG a rédigé une instruction, la Direction locale a établi une note et nous en attendons la stricte application.

Solidaires Finances Publiques revendique pour tous les agents, l'affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes même si nous ne doutons pas que votre objectif est l'intérêt des agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'écart entre les implantations des emplois et la situation réelle est inacceptable. Nous exigeons donc la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle des effectifs afin d'anticiper les besoins de notre administration.

Cette situation n'est plus tenable sur le terrain depuis déjà longtemps.

Depuis de nombreuses années, Solidaires Finances Publiques dénonce également la gestion catastrophique des effectifs au niveau national et donc par déclinaison un sous effectif dans toutes les directions.

Ce n'est pas le mouvement complémentaire de mutation des agents C au 1er mars 2017, les 2 appels de la liste complémentaire du concours commun C ou le mouvement spécifique sur poste des contrôleurs au 1er mars 2017 qui régleront toutes les vacances de poste.

Alors que les suppressions d'emplois continuent, que les volumes de promotions diminuent, que les conditions de travail se détériorent au quotidien, la seule réponse que propose notre directeur général est de baisser nos droits et garanties.

Solidaires Finances Publiques exige une autre politique en matière d'emplois, de moyens budgétaires, de reconnaissance du travail et de règles de gestion.

Pour conclure :

Nous souhaitons connaître l'affectation des agents ALD, surnombres et détachements de notre département.

Nous demandons également à avoir une information sur le recrutement des agents de service et agents PACTE.

Nous attendons aussi qu'un bilan soit effectué sur l'utilisation de l'équipe de renfort.

Pour finir, nous demandons qu'à l'issue de ces CAP soient recensés tous les postes vacants par RAN et par site, pour les agents de catégories B et C.

Les Capistes locaux de Solidaires Finances Publiques:

Catégorie C : Patricia IENZER – Olivier GAUTIER – Ludivine RATISBONNE – Catherine LECOMTE – Amandine HAROS – Expert : Pascal AUGÉAT-MALTER

Catégorie B : Pascal AUGÉAT-MALTER – Valérie DE PALMA – Nadine ROGER